



AVIS DE PROMULGATION

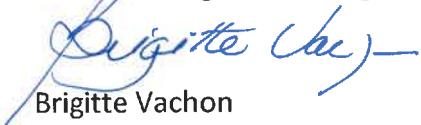
**RÈGLEMENT NUMÉRO 923-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
617-05 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA RÉVISION DE LA SUPERFICIE
BRUTE DE PLANCHER COMMERCIAL MAXIMALE DANS CERTAINS SECTEURS AINSI
QUE LA DISPOSITION RELATIVE À L'AGRANDISSEMENT DÉROGATOIRE ET LE
NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT DANS LE CAS DE CERTAINS USAGES
COMMERCIAUX**

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 17 novembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 923-25 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements concernant la révision de la superficie brute de plancher commercial maximale dans certains secteurs ainsi que la disposition relative à l'agrandissement dérogatoire et le nombre de cases de stationnement dans le cas de certains usagers commerciaux.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 2 décembre 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière,


Brigitte Vachon